

FLASH N°14 bis CFE-CGC PETROLE: création de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation.

Le 8 avril 2019

LA CFE-CGC signe l'accord portant création de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) dans les industries pétrolières

Rappel du rôle de la CPPNI (notre Flash info n°14 – La CPPNI pour les nuls):

- Exerce une veille sur les conditions de travail et l'emploi,
- Établit un rapport annuel d'activité comprenant notamment un bilan des accords collectifs et leurs impacts sur les conditions de travail des salariés, un bilan de l'action de la branche en faveur de l'égalité professionnelle,
Outre les thèmes prévus par le Code du travail, ce rapport apportera à la CPPNI des informations contribuant à l'exercice de son double rôle de veille sur les conditions de travail et d'emploi de la branche ainsi que d'observatoire paritaire de la négociation collective au sein de la branche.
- Formule des recommandations destinées à répondre aux difficultés identifiées lors de l'application d'accords collectifs.

Notre signature montre que le dialogue social de branche perdure.

Notre signature montre également notre attachement à la **branche qui assure un socle pour les entreprises petites et moyennes.**

Enfin, la signature de l'accord doit maintenant nous permettre de **négoier les sujets prioritaires pour la CFE-CGC Pétrole** que sont l'accord sur la **Qualité de Vie au Travail (QVT)** abordant les **Risques Psycho-Sociaux (RPS)** liés à l'organisation du travail, la **formation professionnelle**, les **contrats de qualification** professionnelle et interprofessionnelle...



Le travail de notre délégation dans cette future commission sera ardu ! En particulier, le rapport annuel d'activité – essentiel à nos yeux - est nouveau et méritera sûrement d'évoluer sur son contenu, sur son examen. Si nous n'avons pas à l'heure actuelle une idée du volume de travail que cela représentera pour notre délégation, nous serons vigilants sur les moyens alloués aux organisations syndicales pour assurer pleinement et correctement leur mission.

Sur les missions de conciliation et d'interprétation, conscients du peu d'expérience que nous avons (il s'agit d'une thématique nouvelle), la CFE-CGC Pétrole a demandé à l'UFIP que soit accordé le temps nécessaire pour préparer les dossiers dès lors qu'ils se présenteront.

Enfin, sur cette négociation, nous regrettons la perte de temps et la stérilité des débats, avec le constat que la position de l'UFIP n'évoluerait pas.

La CFE-CGC Pétrole est un acteur incontournable dans les négociations avec l'UFIP, pragmatique et avec une vision d'avenir.